

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	12
Exprimés	14
- Pour	14
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260427-2026-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

DELIBERATION N° 2026-30
Séance du 27 Avril 2026

Objet : Participation annuelle pour le centre de secours de Montaignac-sur-Doustre

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 20 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick, GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel, DICHAMP Adeline, FIEYRE Gilles, FLEURY Quentin, MONEGER Jérôme, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.

Absent(s) ayant donné pouvoir : HASLOUIN Anne-Marie à NOILHAC Patricia, MAZEAU Mireille à AGNOUX Marie-Thérèse.

Absent(e)s excusé(e)s : TEINAURI Matahiarii

Secrétaire de séance : GRANCHER Isabelle

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que pour les communes adhérentes à l'entente intercommunale à la gestion du centre de secours de Montaignac-sur-Doustre, la participation de la commune au titre de l'année 2026 s'élève à 9 181,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le montant de la participation pour l'année 2026 d'un montant de 9 181,00€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

